



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu extraordinaire du 230, rue du Collège, Lambton, le mardi 14 juillet 2025 à 19 h00.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Siège #1 - Pierre Lemay
Siège #2 - Frédéric Breton
Siège #3 - Roch Lachance
Siège #4 - Alain Villeneuve
Siège #5 - Pierre Couture
Siège #6 - Michel Lamontagne

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Michel Lamontagne. madame Mélissa Roy, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe agit à titre de secrétaire.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

25-07-198

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER
- 4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Adoption - Règlement 25-611 modifiant le règlement 24-582 décrétant des travaux de réfection d'une section du Rang 4 à Lambton autorisant un emprunt pour en payer le coût

- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Proposé par: Roch Lachance

Appuyé par: Pierre Couture

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-07-199

3 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER

4 - SUJETS À DISCUTER

25-07-200

4.1 - Adoption - Règlement 25-611 modifiant le règlement 24-582 décrétant des travaux de réfection d'une section du Rang 4 à Lambton autorisant un emprunt pour en payer le coût

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné, concernant le projet de règlement no 25-611 modifiant le règlement 24-582 décrétant des travaux de réfection d'une section du Rang 4 à Lambton autorisant un emprunt pour en payer le coût lors de la séance du conseil tenue le 8 juillet 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement no 25-611 modifiant le règlement 24-582 décrétant des travaux de réfection d'une section du Rang 4 à Lambton autorisant un emprunt pour en payer le coût déposé lors de la séance du conseil tenue le 8 juillet 2025 ;

Proposé par: Frédéric Breton

Secondé par: Alain Villeneuve

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes présentes dans l'assistance s'adressent au Conseil municipal.

25-07-201

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la séance soit levée, il est 19 h 00

Proposé par: Pierre Lemay

Appuyé par: Alain Villeneuve

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Michel Lamontagne

Maire


Mélissa Roy

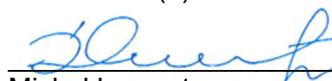
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.


Mélissa Roy

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Je, Michel Lamontagne, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Michel Lamontagne

Maire